



PLAN DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Plan de la commune

6.2

- Prescription de la révision du Plan Local d'Urbanisme le 28 septembre 2023
- Arrêt du projet le 7 juillet 2025
- Dossier soumis à enquête publique du XX/XX/XXXX
- Révision du Plan Local d'Urbanisme approuvée le XX/XX/XXXX

ECHELLE :

1/5000

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du 7 juillet 2025 arrêtant la révision du plan local d'urbanisme de la commune de la Forêt-le-Roi

Le Maire,

4bis rue Saint-Barthélemy - 91800 Chartres

courriel : contact@oya.fr

LEGENDE

- Servitude de protection des sites inscrits et classés (AC2)

Site classé de la vallée de la Renarde (arrêté du 16.12.1987)

Site inscrit de la vallée de la Renarde (arrêté du 01.06.1977)
- Servitude relative aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité (I4)

Ligne aérienne 400 kV

Ligne aérienne 225 kV
- A5

Servitude pour l'établissement de canalisations publiques d'eau ou d'assainissement (non cartographié)

